

## **Musée de la Résistance et de la Déportation - Encaissement et réaffectation de subventions de la DRAC et du Centre National du Livre**

*M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :*

### **1 - Subvention de la DRAC pour restauration de la collection Daligault**

Le Musée de la Résistance et de la Déportation possède des collections de peintures et dessins réalisés en camps de concentration et en prison. Ces collections ont été complétées par deux dépôts du Musée National d'Art Moderne ; ce dernier a entrepris la restauration des oeuvres mises en dépôt. Pour assurer une cohérence à cette collection, conjointement le Musée a souhaité engager des travaux de restauration de ses propres collections.

Le budget de l'opération s'élève à 5 687,02 €. La DRAC de Franche-Comté participe à hauteur de 3 440 € sur l'ensemble de l'opération, le solde soit 2 247,02 € étant financé par le budget du musée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire cette subvention au budget de l'exercice courant par décision modificative en recettes au chapitre 90.322.1321.509.52040 dès réception de la notification et de la réaffecter en dépenses au chapitre 90.322.2316.509.52040.

### **2 - Subvention de la DRAC pour exposition «Les silhouettes d'espoir»**

Le Musée de la Résistance et de la Déportation propose de présenter à la Galerie de l'Hôtel de Ville du 7 octobre au 13 décembre 2003 une exposition «Les silhouettes d'espoir». Il s'agit d'une collection unique de 148 dessins, réalisés au crayon sur des cartons ou des papiers par Jeannette Lherminier, résistante déportée à Ravensbrück. Ces dessins de l'attente, souvent portraits, sont avant tout des appels à la vie.

La scénographie a été confiée à Gilles Touyard.

Le budget de l'exposition s'élève à 37 401 €. La DRAC de Franche-Comté, par notification du 10 juin 2003, participe à hauteur de 11 000 €, le solde soit 26 401 € étant pris en charge par le budget du musée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire cette subvention au budget de l'exercice courant par décision modificative en recettes au chapitre 92.322.74718.52040 dès réception de la notification et de la réaffecter en dépenses au chapitre 92.322.64131.20400.

### **3 - Subvention du Centre National du Livre pour le Centre de Documentation**

Au titre de l'année 2003, le Centre National du Livre attribue au Centre de Documentation et de Recherche du Musée de la Résistance et de la Déportation une subvention de 900 € (notification du 22 juin 2003).

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire cette subvention au budget de l'exercice courant par décision modificative en recettes au chapitre 92.322.74718.52040 et de la réaffecter en dépenses au chapitre 92.322.6065.52040.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 6 octobre 2003.*